

Dispositifs de financements et de subventions dans le cadre du Schéma Départemental de la Lecture Publique 2023 - 2030

Introduction

Les financements et subventions se déclinent selon les 3 axes transversaux du SDLP. Ils concernent les communes de moins de 10 000 habitants rattachées à un réseau intercommunal ou à vocation intercommunale par convention de partenariat, ainsi que les groupements de communes et communautés de communes ne comportant pas de communes de plus de 10 000 habitants.

Seules les communes, groupements de communes et communautés de communes liés par convention avec le Département peuvent bénéficier des dispositifs de financements et subventions de la part de la Médiathèque départementale.

L'approche intercommunale est par ailleurs fortement conseillée.

Les critères à respecter seront identiques aux recommandations du Ministère de la culture :

- 1 ETP minimum pour 2000 habitants
- 1 emploi salarié et qualifié, avec au minimum suivi de la formation initiale de la MD
- Coefficient de surface préconisé : 0,07 m²/habitant avec un local réservé à l'activité bibliothèque et accessible à tout public, d'une surface minimale de 100m²
- Budget d'acquisitions minimum : 2€/habitant
- Ouverture au public minimum : entre 8h et 18h/semaine selon la taille de la commune

Axe 1 : Renforcer la couverture territoriale et favoriser la mise en réseau

1) **Etudes de faisabilité/d'opportunité pour un projet de médiathèque**

Copil avec DRAC, MD et DDET obligatoire.

Financement 90% par le Département, 10% remboursables en cas de réalisation.

Cette aide ambitieuse permet au Département du Doubs de garantir une approche qualitative de la lecture publique, qui n'oublie aucun enjeu essentiel et qui détermine in fine les caractéristiques principales du bâtiment. La notion de sobriété énergétique devra être prise en compte.

L'accompagnement a pour objectif, en amont des actions en lien avec le bâtiment :

- ▮ D'étudier les opportunités et risques de projets de constructions ou réhabilitations, d'identifier les besoins de la population desservie et les enjeux politiques
- ▮ De définir les objectifs opérationnels du projet en matière de documentation et de services au publics dans les domaines culturels, éducatifs, sociaux.

Il détermine enfin les partenariats possibles, les problématiques liées au fonctionnement du futur équipement et les possibilités de financements.

Doit obligatoirement faire l'objet d'une convention et aboutir à la rédaction d'un Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (PCSES).

2) **Etudes pour un projet de lecture publique (hors bâtiment) faisant appel au design de services et/ou à la co-construction**

Copil avec MD obligatoire.

Financement 90% par le Département, 10% remboursables en cas de réalisation.

Cette aide ambitieuse permet au Département du Doubs de garantir une approche qualitative de la lecture publique, en s'appuyant sur une démarche innovante.

L'accompagnement a pour objectif d'associer des habitants, acteurs locaux et partenaires à la conception des actions et en amont de celles-ci dans les domaines suivants :

- || Politique documentaire
- || Projets éducatifs et sociaux
- || Programmation culturelle
- || Changement de système informatique de gestion de bibliothèque
- || Création de site web

Doit obligatoirement faire l'objet d'une convention et aboutir à la rédaction d'un Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (PCSES).

3) **Etudes pour l'aménagement intérieur**

Participation obligatoire de la MD.

Subvention jusqu'à 80% Département.

Cette aide a pour ambition de soutenir la montée en qualité des équipements de lecture, au-delà des projets lourds de construction ou de réhabilitation.

L'accompagnement a pour objectif d'aider à l'aménagement intérieur d'un équipement de lecture, avec du mobilier de qualité, modulaire et tenant compte des usages du public et des nécessités d'évolution.

PCSES obligatoire.

4) **Achat de mobilier**

Participation obligatoire de la MD à la réflexion sur l'aménagement.

Subvention jusqu'à 50% Département, paiement sur justificatifs (devis et factures HT).

Minimum de dépenses de 1 500 € et plafond de subvention de 20 000 €

Cette aide a pour ambition de soutenir la montée en qualité des équipements de lecture, d'améliorer leur attractivité et leur image.

L'accompagnement a pour objectif de favoriser l'acquisition d'un mobilier fonctionnel, confortable, esthétique et modulaire, adapté aux usages actuels dans les bibliothèques publiques.

PCSES obligatoire.

5) Équipement numérique

Groupe de travail avec la MD.

Subvention jusqu'à 50% Département, paiement sur justificatifs (devis et factures HT).
Minimum de dépenses de 1 500 € et plafond de subvention de 10 000 €

Cette aide a pour ambition de soutenir la montée en qualité des équipements de lecture, d'améliorer leur attractivité et leur image, et de soutenir l'offre numérique de la MD sur le terrain.

L'accompagnement a pour objectif de favoriser la modernisation des outils de production et l'offre de services numériques au public.

PCSES recommandé.

6) Animations et actions culturelles, éducative, sociale

Groupe de travail avec la MD.

Subvention jusqu'à 50% Département, paiement sur justificatifs (devis et factures TTC).
Plafond de subvention de 5 000 €

Cette aide a pour ambition de compenser les difficultés de financement par les bibliothèques locales des opérations d'action et de médiation culturelle menés par des prestataires, en cohérence avec les objectifs culturels du Département.

L'accompagnement a pour objectif de développer les actions de terrain dans les bibliothèques, auprès des publics ciblés par les compétences spécifiques du Département :

- PMI
- Collégiens
- Publics en situation de handicap
- Personnes âgées /EHPAD
- Familles

Rédaction d'un projet spécifique obligatoire, PCSES recommandé.

Axe 2 : Proposer des collections et des services adaptés aux bibliothèques et aux publics

1) Création d'un 1^{er} fonds documentaire

Comité technique avec la MD obligatoire.

Subvention jusqu'à 50% du fonds total, minimum de subvention 7 500 € maximum de subvention 45 000 €, paiement sur justificatifs (devis et factures HT).

Cette aide a pour ambition de favoriser la qualité et l'attractivité de l'offre et d'aider à la définition d'un cadre programmatique pour son renouvellement, en lien avec la desserte pluriannuelle proposée par la MD.

L'accompagnement se fait dans le cadre de la création d'un 1^{er} fonds documentaire (construction, réhabilitation) ou d'une remise à zéro d'un fonds totalement obsolète. Il s'appuie en outre sur l'expertise documentaire de la MD, afin d'articuler les acquisitions, le désherbage et la conservation. Il prendra en compte la politique documentaire du réseau.

2) Mise à niveau d'un ou plusieurs fonds documentaires

Groupe de travail avec la MD.

Subvention jusqu'à 50% du segment documentaire concerné, maximum de subvention 7 000 €, paiement sur justificatifs (Présentation des factures HT).

Cette aide a pour ambition de favoriser la qualité et l'attractivité de l'offre, ainsi que son renouvellement périodique.

L'accompagnement se fait dans le cadre de la politique documentaire mise en œuvre par la bibliothèque demandeuse. Il peut s'appuyer sur une aide à la définition de cette politique documentaire, en lien avec celle de la MD. Il consiste à mettre à jour un segment documentaire (type de document, thématique, tranche d'âge, fonds à rotation rapide, etc.), en articulant les acquisitions, le désherbage et la conservation. Il peut se faire lors d'une mise en réseau de bibliothèques.

Axe 3 : Contribuer à l'amélioration de la qualité de service des bibliothèques

1) Création d'emploi

Définition du profil de poste et recrutement avec jury incluant la MD obligatoire.

Subvention dégressive sur 5 ans : 75% sur 3 ans puis 50% sur 2 ans, paiement sur présentation des fiches de paie.

Emploi qualifié par le titre ABF ou BUT, DEUST, Licence métiers du livre.

Emploi de catégorie B de la filière culturelle pour une commune ou communauté de communes dont le nombre d'habitants est supérieur à 5 000 habitants.

Quotité minimum de 80%.

Cette aide a pour ambition majeure d'augmenter la qualification et la professionnalisation du réseau départemental de lecture. Elle doit permettre aux communes et communautés de communes de passer le cap du recrutement puis de pérenniser les services nouvellement proposés, qui ne pourront jamais l'être par des bénévoles.

PCSES obligatoire.

2) Augmentation des quotités de travail

Définition de la fiche de poste avec la MD obligatoire.

Subvention de 90% de l'augmentation sur 5 ans, paiement sur présentation des fiches de paie.

Emploi qualifié au minimum par la formation initiale intégrale de la Médiathèque départementale.

Ne se cumule pas avec la subvention pour création de poste.

Quotité cible minimum 80%.

Cette aide a pour ambition majeure d'augmenter le temps de travail dédié à la lecture pour proposer de nouveaux services, en accompagnant cette augmentation par une mise à jour des connaissances, voir une qualification professionnelle.

PCSES recommandé.

Subventions pour les points de lecture ne respectant pas l'un des critères identiques aux recommandations du Ministère de la culture

Critères minimums

- Coefficient de surface préconisé : 0,07 m²/ habitant avec un local réservé à l'activité bibliothèque et accessible à tout public, d'une surface minimale de 70 m²
- 1 emploi qualifié, avec au minimum suivi de la formation initiale de la MD
- Budget d'acquisition minimum de 2 €/ habitant
- Ouverture au public au minimum 8 h/semaine.

1) **Soutien aux actions structurantes des points de lecture**

Groupe de travail obligatoire avec la MD.

Minimum de dépense : 1 500 €.

Subvention jusqu'à 50% de l'opération concernée, maximum 6 000 €, paiement sur justificatifs (devis et factures HT).

Cette aide a pour ambition de soutenir les opérations qui ne relèvent pas de l'activité quotidienne, mais de projets visant à passer un cap qualitatif dans le service rendu à la population.

Actions concernées :

- Mobilier
- Matériel informatique et logiciel de bibliothèque
- Equipement multimédia en libre accès pour les usagers
- Acquisitions de documents dans le cadre de la mise à niveau d'un fonds

Pour plus de précisions, merci de contacter la Médiathèque départementale :

03 81 25 84 60 – secretariat.md@doubs.fr